LES VARIÉTÉS DE LAVANDE

TOLÉRANCE AU PHYTOPLASME, POTENTIEL DE PRODUCTION ET QUALITÉ

VARIÉTÉ : 77.13

Jusqu'à fin des années 90, seules deux variétés de lavande étaient cultivées par les producteurs français (Maillette et Matheronne), l'essentiel de la production étant représenté par de la lavande de population locale. Depuis plus de 15 ans, les centres techniques (iteipmai, CRIEPPAM) aidés par les Chambres d'Agriculture du Vaucluse et de la Drôme, ont sélectionné plusieurs variétés de lavandes, multipliées végétativement (clones ou cultivars) ou par semis (populations améliorées).
Nous vous proposons au travers de chaque fiche, l'état de nos connaissances sur des critères de rusticité (tolérance au phytoplasme et aux adversités climatiques), de production, de qualités,...

Ces éléments vous seront utiles pour le choix des variétés à implanter en fonction de votre exploitation et de vos marchés.

77.13 est un cultivar originaire de Ferrassières (Plateau d'Albion), altitude 1 0 0 0 m, exposition sud.

Parcelle de 77.13 située à Balagro (entre Lagarde d'Apt et St Jean de Sault), situation 1 0 0 0 m altitude. Parcelle implantée en 1999. Photo prise en juillet 2007. Rendement moyen : 35 kg/ha.



Photo J.-F. Devaux (CA 84)

DESCRIPTION BOTANIQUE

Port : Très dressé, tiges d'une longueur moyenne de 30 à 40 cm.

Couleur épis : Bleu très clair.

Vigueur : Très vigoureuse. Plante peu développée. Nécessiterait une densité de plantation plus élevée que Maillette. Bonne productivité en matière verte et en fleurs.

Précocité : Très précoce. 10 à 12 jours plus précoce que Maillette.

COMPORTEMENT FACE AU DÉPÉRISSEMENT A PHYTOPLASME

77.13 est une variété considérée comme tolérante au dépérissement à phytoplasme.
Sur une échelle comprise entre 1 (sensible) et 5 (très tolérante), elle se situe autour de 4 selon les secteurs

ADAPTATION FACE AUX ADVERSITÉS CLIMATIQUES

Cette variété doit être cultivée en altitude (au dessus de 900 m ou à l'ubac). Elle supporte assez mal la canicule et la sécheresse. Elle est particulièrement bien adaptée aux secteurs type Lagarde d'Apt, Saint Jean de Sault.

POTENTIEL DE PRODUCTION

77.13 se situe dans un niveau de production légèrement inférieur à celui de Maillette, comparable à Matheronne ou C15.50. La teneur en huile essentielle est de 5 à 6 % sur les fleurs sèches.

DISPONIBILITÉ EN PLANTS SAINS

77.13 est disponible depuis 2003 en plants sains, c'est-à-dire que ce clone a été régénéré *in vitro* afin de le débarrasser de tous les pathogènes (virus et phytoplasme) et est cultivé sous filet insect proof jusqu'à la livraison des plants par des pépiniéristes agréés par le SOC. Les plants produits sous cette technique reçoivent une étiquette SOC, leur garantissant la qualité sanitaire. Pour connaître la liste des pépiniéristes qui distribuent cette variété, contactez le CRIEPPAM.

QUALITÉ DE L'HUILE ESSENTIELLE

		Octanone 3 E.A.C.	Cinéole 1,8	Limonène	Cis β ocimène	Trans β ocimène	Linalol	Acétate Octen 3YL	Camphre	Lavandulol	Borméol	Terpinène 1-ol-4	α Terpineol	Acétate linalyle	Acétate lavand.	Trans β caryophyllène
Norme AFNOR lavande française	Mini				4,0	2,0	25,0			0,3		2,0		25,0	2,0	
	Maxi	2,0		0,5	10,0	6,0	38,0		0,5			6,0	1,0	45,0		
Moyenne / 12 analyses	Mini	0,2	0,9	0,1	8,2	5,0	18,0	1,2	0,1	0,1	0,3	1,3		37,0	3,1	4,17
	Maxi	0,5	1,6	0,5	10,8	7,7	25,0	3,3	0,8	0,5	0,7	2,9		45,0	4,1	4,6

Attention : ces analyses chromatographiques sont toutes issues d'essais et de lots de lavande distillés en sec.

En distillations industrielles, le phénomène d'hydrolyse sera plus important et les teneurs en linalol seront plus élevées et celles en acétate de linalyle plus basses.
Par exemple pour cette variété distillée en vert broyé, le linalol sera supérieur à 25 % et l'acétate de linalyle compris entre 30 et 35 %. Cependant, d'autres constituants seront affectés : augmentation de l'α terpinéol (> à 1) diminution de l'acétate de lavandulyle,...

La qualité chromatographique de cette variété est très intéressante de par, son bon équilibre vis-à-vis des constituants importants comme les ocimènes, terpinènes, acétates.

En 1995, les industriels ont retenu ce clone, car sa qualité est très proche de la norme AFNOR lavande française. Il peut donc se commercialiser tel quel.

Rédaction : Éric CHAISSE, Marie Fontaine (CRIEPPAM), en collaboration avec Jean-François DEVAUX (Chambre d'Agriculture 84)
Secrétariat : CRIEPPAM, Traverse des métiers, Z.I. Saint Joseph, 04100 MANOSQUE - Tél. : 04 92 87 70 52
Réalisé avec le concours financier de - FranceAgriMer Région PACA

Édition CRIEPPAM – mai 2009